



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 14 Avril 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 06 Avril 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2021

Présents : 21

BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 7

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à COURSEAUX Michaël, BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) à MARTIAL Christophe (Val de Virvée), POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michael, TARIS Roger (Tauriac) à GUINAUDIE Valérie (Mombrier).

**Absent excusé : 1**

MABILLE Christian (Peujard).

Absents : 3

GRAVINO Bruno (Saint Trojan), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard),

Secrétaires de séance : GALLIER Patrice**Considérant** les Loi de Finances pour 2020 et 2021,**Considérant** qu'à compter de 2021, le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) n'est plus perçu par les communes et les EPCI,**Considérant** que cette ressource est compensée, pour les EPCI, par l'attribution d'une fraction de la TVA Nationale,**Considérant** qu'à compter du 2021, la base d'imposition de TFPB et de CFE des établissements industriels est réduite de moitié,**Considérant** que cette perte de ressource est compensée par l'Etat,**Considérant** le Débat d'Orientation Budgétaires du 25 novembre 2020,**Considérant** le Budget Primitif approuvé le 23 décembre 2020,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- De maintenir les taux de 2021 et ainsi de les adopter de la façon suivante :

CFE	26,19%
TFB	0,520%
TFNB	2,40%

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 15 Avril 2021.La Présidente,
Valérie GUINAUDIE